

Journals

No. 3

Wednesday, April 5, 2006

2:00 p.m.

Journaux

N^o 3

Le mercredi 5 avril 2006

14 heures

PRAYERS

PRIÈRE

NATIONAL ANTHEM

HYMNE NATIONAL

STATEMENTS BY MEMBERS

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

ORAL QUESTIONS

QUESTIONS ORALES

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

TABLING OF DOCUMENTS

DÉPÔT DE DOCUMENTS

The Speaker laid upon the Table, — Report of the Chief Electoral Officer of Canada following the federal by-election held in the electoral district of Labrador on May 24, 2005, pursuant to the Canada Elections Act, S.C. 2000, c. 9, s. 536. — Sessional Paper No. 8560-391-4-01. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Procedure and House Affairs*)

Le Président dépose sur le Bureau, — Rapport du Directeur général des élections du Canada sur l'élection partielle fédérale tenue le 24 mai 2005 dans la circonscription de Labrador, conformément à la Loi électorale du Canada, L.C. 2000, ch. 9, art. 536. — Document parlementaire n^o 8560-391-4-01. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre*)

The Speaker laid upon the Table, — Report of the Canadian Human Rights Tribunal for the year 2005, pursuant to the Canadian Human Rights Act, S. C. 1998, c. 9, sbs. 61(4). — Sessional Paper No. 8560-391-661-01. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Justice and Human Rights*)

Le Président dépose sur le Bureau, — Rapport du Tribunal canadien des droits de la personne pour l'année 2005, conformément à la Loi canadienne sur les droits de la personne, L. C. 1998, ch. 9, par. 61(4). — Document parlementaire n^o 8560-391-661-01. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de la justice et des droits de la personne*)

MOTIONS

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That the Standing Orders be amended as follows:

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que le Règlement soit modifié :

1. By replacing Standing Order 104(2) with the following:

1. par substitution, au paragraphe 104(2), de ce qui suit :

104. (2) The standing committees, which shall consist of twelve Members, and for which the lists of members are to be prepared, except as provided in section (1) of this Standing Order, shall be on:

- (a) Aboriginal Affairs and Northern Development;
- (b) Access to Information, Privacy and Ethics;
- (c) Agriculture and Agri-Food;
- (d) Canadian Heritage;
- (e) Citizenship and Immigration;
- (f) Environment and Sustainable Development;
- (g) Finance;
- (h) Fisheries and Oceans;
- (i) Foreign Affairs and International Development;
- (j) Government Operations and Estimates;
- (k) Health;
- (l) Human Resources, Social Development and the Status of Persons with Disabilities;
- (m) Industry, Science and Technology;
- (n) International Trade;
- (o) Justice and Human Rights;
- (p) National Defence;
- (q) Natural Resources;
- (r) Official Languages;
- (s) Procedure and House Affairs;
- (t) Public Accounts;
- (u) Public Safety and National Security;
- (v) Status of Women;
- (w) Transport, Infrastructure and Communities; and,
- (x) Veterans Affairs.

2. By replacing Standing Order 106(2) with the following:

106. (2) At the commencement of every session and, if necessary, during the course of a session, each standing or special committee shall elect a Chair and two Vice-Chairs, of whom the Chair shall be a Member of the government party, the first Vice-Chair shall be a Member of the Official Opposition, and the second Vice-Chair shall be a Member of an opposition party other than the Official Opposition party. In the case of the Standing Committees on Public Accounts, on Access to Information, Privacy and Ethics, on Government Operations and Estimates and on the Status of Women, the Chair shall be a

104. (2) Les comités permanents, qui sous réserve du paragraphe (1) du présent article, sont composés de douze députés et pour lesquels on dressera une liste de membres, sont les suivants :

- a) le Comité des affaires autochtones et du développement du Grand Nord;
- b) le Comité de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique;
- c) le Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire;
- d) le Comité du patrimoine canadien;
- e) le Comité de la citoyenneté et de l'immigration;
- f) le Comité de l'environnement et du développement durable;
- g) le Comité des finances;
- h) le Comité des pêches et des océans;
- i) le Comité des affaires étrangères et du développement international;
- j) le Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires;
- k) le Comité de la santé;
- l) le Comité des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées;
- m) le Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie;
- n) le Comité du commerce international;
- o) le Comité de la justice et des droits de la personne;
- p) le Comité de la défense nationale;
- q) le Comité des ressources naturelles;
- r) le Comité des langues officielles;
- s) le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre;
- t) le Comité des comptes publics;
- u) le Comité de la sécurité publique et nationale;
- v) le Comité de la condition féminine;
- w) le Comité des transports, de l'infrastructure et des collectivités;
- x) le Comité des anciens combattants.

2. par substitution, au paragraphe 106(2), de ce qui suit :

106. (2) Au début de chaque session et, au besoin, durant la session, chacun des comités permanents et spéciaux élit un président et deux vice-présidents, le président devant être un député du parti ministériel, le premier vice-président un député de l'Opposition officielle et l'autre vice-président un député de l'opposition provenant d'un autre parti que celui de l'Opposition officielle. Dans le cas des Comités permanents des comptes publics, de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires et de la

Member of the Official Opposition, the first Vice-Chair shall be a Member of the government party and the second Vice-Chair shall be a Member of an opposition party other than the Official Opposition. In the case of the Standing Joint Committee on Scrutiny of Regulations, the Joint-Chair acting on behalf of the House shall be a Member of the Official Opposition, the first Vice-Chair shall be a Member of the government party and the second Vice-Chair shall be a Member of an opposition party other than the Official Opposition.

3. By replacing Standing Order 108(3)(d) and 108(3)(e) with the following:

(d) Human Resources, Social Development and the Status of Persons with Disabilities shall include, among other matters, the proposing, promoting, monitoring and assessing of initiatives aimed at the integration and equality of disabled persons in all sectors of Canadian society;

(e) Justice and Human Rights shall include, among other matters, the review and report on reports of the Canadian Human Rights Commission, which shall be deemed permanently referred to the Committee immediately after they are laid upon the Table;

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

— by Mr. Savage (Dartmouth—Cole Harbour), one concerning a national child care program (No. 391-0001);

— by Mr. Silva (Davenport), one concerning immigration (No. 391-0002).

DEPUTY SPEAKER AND CHAIR OF COMMITTEES OF THE WHOLE HOUSE

Pursuant to Standing Order 7(1), the Speaker proposed that Mr. Blaikie (Elmwood—Transcona) be appointed Deputy Speaker and Chair of Committees of the Whole.

Pursuant to Standing Order 7(1.1), the motion “That Mr. Blaikie (Elmwood—Transcona) be appointed Deputy Speaker and Chair of Committees of the Whole House” was deemed to have been moved and seconded.

The question was put on the motion and it was agreed to.

DEPUTY CHAIR OF COMMITTEES OF THE WHOLE HOUSE

Pursuant to Standing Order 8(1), the Speaker proposed that Mr. Galipeau (Ottawa—Orléans) be appointed Deputy Chair of Committees of the Whole.

Pursuant to Standing Order 8(2), the motion “That Mr. Galipeau (Ottawa—Orléans) be appointed Deputy Chair of Committees of the Whole House” was deemed to have been moved and seconded.

condition féminine, le président doit être un député de l'Opposition officielle, le premier vice-président un député du parti ministériel et l'autre vice-président un député de l'opposition provenant d'un autre parti que celui de l'Opposition officielle. Dans le cas du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, le coprésident agissant au nom de la Chambre est un député de l'Opposition officielle, le premier vice-président est un député du parti ministériel et l'autre un député de l'opposition provenant d'un autre parti que celui de l'Opposition officielle.

3. par substitution, aux alinéas 108(3)d) et 108(3)e), de ce qui suit :

d) celui du Comité des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées comprend notamment la formulation de propositions d'initiatives visant à l'intégration et à l'égalité des personnes handicapées dans tous les secteurs de la société canadienne, ainsi que la promotion, le contrôle et l'évaluation de ces initiatives;

e) celui du Comité de la justice et des droits de la personne comprend notamment l'étude de tout rapport de la Commission canadienne des droits de la personne, qui est réputé être renvoyé en permanence au Comité dès que ledit document est déposé sur le Bureau, et la présentation de rapports à ce sujet.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées :

— par M. Savage (Dartmouth—Cole Harbour), une au sujet d'un programme national de garderies (n° 391-0001);

— par M. Silva (Davenport), une au sujet de l'immigration (n° 391-0002).

VICE-PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE ET PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 7(1) du Règlement, le Président propose que M. Blaikie (Elmwood—Transcona) soit nommé Vice-président de la Chambre et président des comités pléniers de la Chambre.

Conformément à l'article 7(1.1) du Règlement, la motion « Que M. Blaikie (Elmwood—Transcona) soit nommé Vice-président de la Chambre et président des comités pléniers de la Chambre » est réputée proposée et appuyée.

La motion, mise aux voix, est agréée.

VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 8(1) du Règlement, le Président propose que M. Galipeau (Ottawa—Orléans) soit nommé vice-président des comités pléniers.

Conformément à l'article 8(2) du Règlement, la motion « Que M. Galipeau (Ottawa—Orléans) soit nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre » est réputée proposée et appuyée.

The question was put on the motion and it was agreed to.

La motion, mise aux voix, est agréée.

ASSISTANT DEPUTY CHAIR OF COMMITTEES OF THE WHOLE HOUSE

Pursuant to Standing Order 8(1), the Speaker proposed that Mr. Scheer (Regina—Qu'Appelle) be appointed Assistant Deputy Chair of Committees of the Whole.

Pursuant to Standing Order 8(2), the motion “That Mr. Scheer (Regina—Qu'Appelle) be appointed Assistant Deputy Chair of Committees of the Whole House” was deemed to have been moved and seconded.

The question was put on the motion and it was agreed to.

VICE-PRÉSIDENT ADJOINT DES COMITÉS PLÉNIERS DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 8(1) du Règlement, le Président propose que M. Scheer (Regina—Qu'Appelle) soit nommé vice-président adjoint des comités pléniers.

Conformément à l'article 8(2) du Règlement, la motion « Que M. Scheer (Regina—Qu'Appelle) soit nommé vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre » est réputée proposée et appuyée.

La motion, mise aux voix, est agréée.

ADDRESS IN REPLY TO THE SPEECH FROM THE THRONE

The House resumed consideration of the motion of Mr. Lemieux (Glengarry—Prescott—Russell), seconded by Mr. Casson (Lethbridge), — That the following Address be presented to Her Excellency the Governor General:

To Her Excellency the Right Honourable Michaëlle Jean, Chancellor and Principal Companion of the Order of Canada, Chancellor and Commander of the Order of Military Merit, Chancellor and Commander of the Order of Merit of the Police Forces, Governor General and Commander-in-Chief of Canada.

MAY IT PLEASE YOUR EXCELLENCY:

We, Her Majesty's most loyal and dutiful subjects, the House of Commons of Canada, in Parliament assembled, beg leave to offer our humble thanks to Your Excellency for the gracious Speech which Your Excellency has addressed to both Houses of Parliament.

The debate continued.

Mr. Graham (Toronto Centre), seconded by Ms. Robillard (Westmount—Ville-Marie), moved the following amendment, — That the motion be amended by adding the following:

“and, while this House acknowledges the broader agenda mentioned in passant in the Speech, it particularly looks forward to early and meaningful action on such promises as those respecting Aboriginal Canadians, new immigrants, greater security for seniors, improvements in the environment, and increased supports for farm families; and, given the strong economic and fiscal situation which the Government inherited, this House sees no reason for tax increases or a decrease in anticipated early learning and child care spaces in Canada.”.

Debate arose thereon.

Mr. Duceppe (Laurier—Sainte-Marie), seconded by Mr. Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean), moved the following subamendment, — That the amendment be amended by adding after the words “tax increases” the following:

“, for the lack of a strategy to help older workers who lose their jobs, a strategy that should include income support measures”.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lemieux (Glengarry—Prescott—Russell), appuyé par M. Casson (Lethbridge), — Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence la Gouverneure générale :

À Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, Chancelière et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, Chancelière et Commandeur de l'Ordre du mérite militaire, Chancelière et Commandeur de l'Ordre du mérite des corps policiers, Gouverneure générale et Commandante en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Le débat se poursuit.

M. Graham (Toronto-Centre), appuyé par M^{me} Robillard (Westmount—Ville-Marie), propose l'amendement suivant, — Que la motion soit modifiée par adjonction de ce qui suit :

« et, quoique cette Chambre prenne bonne note des diverses initiatives mentionnées sommairement dans le Discours du Trône, elle attendra avec impatience de voir si les promesses concernant les Autochtones, les nouveaux immigrants, l'amélioration de la sécurité des aînés, la protection de l'environnement et l'aide accrue aux familles agricoles seront tenues rapidement et, étant donné la saine situation financière dont le gouvernement a hérité, la Chambre trouverait injustifiée l'augmentation des impôts ou la diminution des places anticipées pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants au Canada. ».

Il s'élève un débat.

M. Duceppe (Laurier—Sainte-Marie), appuyé par M. Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean), propose le sous-amendement suivant, — Que l'amendement soit modifié par adjonction, après le mot « impôts », de ce qui suit :

« , l'absence d'une stratégie pour venir en aide aux travailleurs âgés qui perdent leur emploi, stratégie qui devrait notamment prévoir des mesures de soutien au revenu, ».

Debate arose thereon.

Il s'élève un débat.

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That, on Thursday, April 6, 2006, a take-note debate will take place concerning agricultural issues and that this debate take place under the format established by Standing Order 53.1 except that the debate would begin at 7:00 p.m. and end no later than 11:00 p.m. and that the Chair would not receive any dilatory motions or quorum calls during the debate.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que le jeudi 6 avril 2006, un débat exploratoire ait lieu concernant les questions agricoles et qu'il se déroule conformément à l'article 53.1 du Règlement, sauf qu'il commencerait à 19 heures et se terminerait au plus tard à 23 heures et que la présidence ne reçoive ni appel de quorum, ni motion dilatoire.

ADDRESS IN REPLY TO THE SPEECH FROM THE THRONE

The House resumed consideration of the motion of Mr. Lemieux (Glengarry—Prescott—Russell), seconded by Mr. Casson (Lethbridge), in relation to the Address in Reply to the Speech from the Throne;

And of the amendment of Mr. Graham (Toronto Centre), seconded by Ms. Robillard (Westmount—Ville-Marie);

And of the subamendment of Mr. Duceppe (Laurier—Sainte-Marie), seconded by Mr. Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean).

The debate continued.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lemieux (Glengarry—Prescott—Russell), appuyé par M. Casson (Lethbridge), relative à l'Adresse en réponse au discours du Trône;

Et de l'amendement de M. Graham (Toronto-Centre), appuyé par M^{me} Robillard (Westmount—Ville-Marie);

Et du sous-amendement de M. Duceppe (Laurier—Sainte-Marie), appuyé par M. Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean).

Le débat se poursuit.

RETURNS AND REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE HOUSE

Pursuant to Standing Order 32(1), papers deposited with the Clerk of the House were laid upon the Table as follows:

— by Mr. Cannon (Minister of Transport, Infrastructure and Communities) — Reports of the Laurentian Pilotage Authority for the year ended December 31, 2005, pursuant to the Access to Information Act and to the Privacy Act, R.S. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2). — Sessional Paper No. 8561-391-715-01. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Justice and Human Rights*)

ÉTATS ET RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA GREFFIÈRE DE LA CHAMBRE

Conformément à l'article 32(1) du Règlement, des documents remis à la Greffière de la Chambre sont déposés sur le Bureau de la Chambre comme suit :

— par M. Cannon (ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités) — Rapports de l'Administration de pilotage des Laurentides pour l'année terminée le 31 décembre 2005, conformément à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2). — Document parlementaire n° 8561-391-715-01. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoi en permanence au Comité permanent de la justice et des droits de la personne*)

ADJOURNMENT

At 6:30 p.m., the Speaker adjourned the House until tomorrow at 10:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

AJOURNEMENT

À 18 h 30, le Président ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.